

DÉCISION DU MAIRE

Direction des Ressources Humaines Sophie GOMES Décision n° DEC 2024 044

Objet : Formation Incendie "Équipier de Première Intervention"

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre en place des formations à l'attention des agents communaux,

DÉCIDE

Article 1 : De conclure une convention avec la société « 360 DEGRÉS SÉCURITÉ » sise 2 ruelle Barrot à FÉROLLES-ATTILLY (77150), pour la mise en place d'un objectif professionnel de formation suivant : « Maîtriser l'usage des extincteurs en situation réelle lors d'un début d'incendie » et de « Former et entraîner le personnel sur la conduite à tenir lors d'une évacuation incendie ».

Article 2 : Cette formation se déroulera sur 3 jours, le mardi 26 mars, le jeudi 30 mai et le mardi 1 er octobre 2024 dans les locaux de l'Espace Eric Tabarly, 75 avenue Paul Vaillant Couturier à Paray-Vieille-Poste.

Article 3 : Le montant de la prestation pour les 3 journées est fixé à 2 850 € HT (non assujetti à la TVA).

Article 4 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figurent au budget 2024.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID: 091-219104791-20240411-DEC_2024_044-AU